



Actes du 5^e forum de l'association des préfets et représentants de l'État de la francophonie

Au King Fahd Palace de Dakar
le 12 décembre 2025

*Le représentant territorial de l'État face
aux enjeux de l'intelligence artificielle.*



Figure 1 : Dakar vue du ciel.

Sommaire :

Préambule par Olivier Fargeon, Président de l'APREFP. 3

Introduction et ouverture du 5^e Forum de l'APREFP. 4

Table ronde n°1 : L'intelligence artificielle comme levier pour une gouvernance territoriale simplifiéeP. 8

Modération : Denis Mathen

Intervenants : Wisner Thomas, Mouhamed Tidiane Seck, Antoine Planquette, Ahmadou Tidiane Wane, Stéphane Kounandi Coulibaly

Table ronde n°2 : IA, sécurité publique et gestion de criseP. 13

Modération : Nicolas Desforges

Intervenants : François Cazals, Éléonore Hirooka, Sophie Lavaux, Philippe Meresse, Siakha Bakayoko

Table ronde n°3 : Éthique, régulation et cadre juridique de l'intelligence artificielle dans les administrations publiquesP. 18

Modération : Patricia Lachat

Intervenants : Christophe Nicolle, Yves Pouillet, Bassirou Sene, Olivier Fargeon, Luc JS Missidimbazi

Clôture du ForumP. 23

Revue de presseP. 25

Dossier photographique.....P. 26

RemerciementsP. 32

Préambule :

Par Olivier Fargeon, Président de l'APREF

Le 5^e Forum de l'Association des Préfets et Représentants Territoriaux de l'État de la Francophonie (APREF), tenu à Dakar le 12 décembre 2025, a constitué un moment fort de réflexion collective et de coopération entre administrations francophones autour d'un enjeu majeur de notre temps : l'intelligence artificielle et ses implications pour l'action publique territoriale.

À l'heure où les technologies numériques transforment en profondeur nos sociétés, les représentants territoriaux de l'État se trouvent en première ligne. Ils doivent à la fois accompagner l'innovation, garantir la protection des droits fondamentaux, assurer la sécurité des populations et préserver la cohésion sociale. L'intelligence artificielle, par son potentiel d'optimisation et d'anticipation, offre des perspectives inédites. Mais elle impose également une exigence accrue de responsabilité, de transparence et de maîtrise.

Les travaux de ce forum ont permis de croiser les regards d'experts, d'universitaires, de praticiens et de décideurs publics issus de différents espaces francophones. Ils ont mis en lumière les opportunités concrètes offertes par l'IA en matière de simplification administrative, de gestion de crise et de sécurité publique, tout en soulignant les impératifs éthiques et juridiques qui doivent encadrer son déploiement.

Le présent document rassemble les actes de cette journée. Il ne constitue pas une simple retranscription des interventions, mais une synthèse structurée des analyses, des propositions et des perspectives dégagées lors des échanges. Il témoigne de la vitalité de notre réseau et de notre volonté commune de bâtir une intelligence artificielle au service de l'humain, respectueuse des valeurs démocratiques et adaptée aux réalités de chacun de nos États.

Je formule le vœu que ces actes contribuent à nourrir la réflexion stratégique de nos administrations et à renforcer la coopération au sein de l'espace francophone, afin que l'innovation technologique demeure un levier de progrès, de souveraineté et de confiance.

Introduction et ouverture du Forum de Dakar :

Le cinquième forum de l'Association des Préfets et Représentants Territoriaux de l'État de la Francophonie (APREF) s'est ouvert sous la conduite de son Secrétaire général, Pierre N'Gahane, chargé d'assurer le bon déroulement des travaux, d'en garantir la cohérence et d'en accompagner le suivi tout au long de la journée.



Figure 2: Intervention de Bassirou Sene, Ambassadeur et Président de l'APREF lors du forum de Dakar.

Dans son allocution, Bassirou Sene, ambassadeur et ancien Président de l'APREF a tout d'abord exprimé sa profonde gratitude au ministre de l'Intérieur du Sénégal pour avoir accepté, dans un délai contraint, de présider l'ouverture officielle de la cinquième édition du forum. Il a souligné que cette présence témoignait de l'intérêt porté par les autorités sénégalaises aux travaux de réflexion, d'expertise et de coopération internationale menés par l'APREF, notamment dans des domaines aussi stratégiques que l'intelligence artificielle et l'économie numérique.

Il a également demandé que soient transmis au Président de la République du Sénégal, au Premier ministre, aux membres du gouvernement ainsi qu'aux autorités en charge des affaires étrangères et de l'intégration africaine, les remerciements de l'Association pour l'accueil réservé aux délégations venues des quinze pays membres, ainsi que pour l'ensemble des dispositions logistiques mises en œuvre.

Le Président a salué la mobilisation importante des membres de l'APREF, venus de différents horizons malgré des contraintes institutionnelles fortes, y voyant l'illustration de la solidité du réseau, de la convergence des convictions et de l'engagement collectif au service des administrations francophones.

Il a rendu hommage à la qualité et à la diversité des panelistes, issus du monde universitaire, de la recherche, des administrations publiques et des organisations internationales, soulignant que cette pluralité de regards renforçait la pertinence des échanges et la portée des travaux.

Revenant sur le choix de Dakar comme ville hôte, il a rappelé que le Sénégal, au-delà de la nationalité du Président sortant, incarne une terre d'hospitalité, de dialogue et de stabilité démocratique. Il a notamment évoqué la récente alternance politique pacifique comme symbole de la maturité démocratique du pays et de son rayonnement international.

Le Président a ensuite présenté le thème central du forum : « Le représentant territorial de l'État face aux enjeux de l'intelligence artificielle », qu'il a qualifié d'enjeu majeur et structurant pour l'action publique contemporaine.

Il a souligné que l'intelligence artificielle constitue bien plus qu'une avancée technologique : elle représente une transformation profonde des modes de gouvernance territoriale, offrant des opportunités considérables en matière d'anticipation des crises, d'optimisation des ressources, de sécurité publique et d'amélioration des services aux citoyens. Il a toutefois insisté sur les risques associés à ces technologies, notamment en matière de libertés publiques, d'opacité algorithmique et de dépendance technologique, appelant à un encadrement rigoureux et responsable.

Face à ces défis, il a plaidé pour une coopération renforcée entre représentants territoriaux de l'État au sein de l'espace francophone, estimant que l'APREF constitue une plateforme légitime pour organiser le dialogue, mutualiser les expériences et construire collectivement une intelligence artificielle au service de la paix sociale, de la modernisation administrative et de la protection des citoyens.

Il a ensuite mis en lumière l'engagement du Sénégal dans la transition numérique, rappelant les réformes structurantes menées depuis deux décennies, la création d'institutions dédiées au numérique, le développement d'infrastructures stratégiques telles que le Parc des Technologies Numériques de Diamniadio, ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, fondée sur les principes d'utilité sociale, de responsabilité, d'éthique et de confiance.

Avant de conclure, le Président a remercié l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et diplomatiques ayant contribué à l'organisation du forum, ainsi que l'hôtel King Fahd Palace et les médias présents, saluant leur engagement et leur professionnalisme.

Il a enfin formulé le vœu que les travaux du forum soient fructueux, porteurs d'avenir et contribuent à renforcer la coopération et la solidarité entre les membres de l'APREF, avant de conclure par un appel en faveur de la Francophonie et de l'action collective.



Figure 3 : Intervention de Nicolas Desforges, préfet honoraire et Premier Vice-Président de l'APREF

Prenant la parole à la suite du Président, Nicolas Desforges, préfet honoraire et premier vice-Président de l'APREF a présenté l'Association et ses missions. Il a rappelé que l'APREF est une association de droit français, régie par la loi de 1901, créée en 2017 afin de permettre aux préfets et représentants territoriaux de l'État partageant la langue française de mutualiser leurs expériences, leurs préoccupations et leurs bonnes pratiques administratives.

Il a souligné que l'Association vise également à favoriser une meilleure connaissance et reconnaissance des cultures administratives au sein de l'espace francophone, dans le respect des valeurs de bonne gouvernance et de l'État de droit.

L'APREF rassemble aujourd'hui 176 membres individuels issus de quinze pays, ainsi que plusieurs membres institutionnels, et ambitionne d'élargir encore son assise géographique pour se rapprocher du périmètre de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il a rappelé le caractère tournant de la présidence de l'Association et l'élection récente d'un nouveau Président.

Il a ensuite replacé le forum de Dakar dans la continuité des forums précédents organisés à Abidjan, Namur, Paris ou en visioconférence, avant de souligner le caractère stratégique du thème retenu cette année, l'intelligence artificielle étant appelée à transformer en profondeur les modes de gouvernance et la relation entre l'État et le citoyen.

Il a précisé que le forum avait été conçu dans une approche concrète et opérationnelle, structurée autour de trois tables rondes portant respectivement sur l'IA et la simplification administrative, l'IA et la sécurité publique et civile, et l'IA et les préoccupations éthiques.



Figure 4 : Intervention de Mouhamadou Bamba Cissé, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique du Sénégal

Présidant la cérémonie d'ouverture, Mouhamadou Bamba Cissé, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique du Sénégal a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Président de la République, du Premier ministre et de l'ensemble du Gouvernement sénégalais. Il a remercié l'APREF pour le choix porté sur Dakar et pour la confiance accordée aux autorités sénégalaises dans l'accueil de cette cinquième assemblée.

Le Ministre a souligné l'importance du thème retenu, estimant que l'intelligence artificielle est appelée à transformer durablement les modes de gouvernance, les relations entre l'État et les citoyens, ainsi que les pratiques administratives et sécuritaires. Il a rappelé que, si ces technologies offrent des opportunités majeures en matière de modernisation de l'action publique, elles imposent également aux États de repenser leurs approches afin de garantir une intégration éthique, inclusive et efficace.

Il a salué la tenue de ce forum comme un espace privilégié de dialogue, de partage d'expériences et de formulation de recommandations concrètes, particulièrement pertinent pour le Sénégal et pour l'Afrique, dont le dynamisme démographique et numérique constitue un atout stratégique dans le développement et la régulation des technologies émergentes.

Insistant sur la nécessité de bâtir une intelligence artificielle au service de l'humain, de la démocratie et de la République, il a encouragé les participants à faire de ces travaux un levier de coopération et d'innovation publique.

Il a enfin déclaré officiellement ouverts les travaux du cinquième forum de l'APREF consacré au thème « Le représentant territorial de l'État face aux enjeux de l'intelligence artificielle », avant de souhaiter plein succès aux échanges et aux réflexions engagées.

Table ronde n°1 : L'intelligence artificielle comme levier pour une gouvernance territoriale simplifiée



Denis Mathen, Gouverneur de la province de Namur depuis 2007 et doyen des gouverneurs belges, préside la Conférence des Gouverneurs du Royaume. Juriste de formation, il a exercé diverses responsabilités politiques et administratives avant d'être nommé Gouverneur à 41 ans, alors plus jeune gouverneur du pays. Spécialiste reconnu de la gestion de crise, il a enseigné cette matière à l'Université de Liège et à l'Université libre de Bruxelles. Très engagé dans la vie associative et patrimoniale, il occupe plusieurs présidences institutionnelles et reste actif à l'international, notamment au sein de l'APREF et de l'AERTE.

En ouvrant cette première table ronde, Denis Mathen a rappelé la continuité et la maturité des travaux de l'APREF, soulignant que cette séquence inaugurale s'inscrivait dans le prolongement du tout premier forum organisé à Abidjan en 2018. Cette fidélité à une démarche collective témoigne, selon lui, du dynamisme et de la capacité de l'Association à inscrire ses réflexions dans la durée.

La table ronde avait pour ambition d'aborder, de manière volontairement transversale, les conditions d'intégration de l'intelligence artificielle au sein des administrations territoriales. Pensée comme une séquence introductive, elle visait à poser un cadre général avant l'approfondissement des enjeux liés, d'une part, à la gestion de crise et à la sécurité publique, et d'autre part, aux questions éthiques et juridiques.

Le modérateur a précisé la méthode retenue : une intervention d'expertise destinée à poser les fondements du débat, suivie de contributions plus opérationnelles des panélistes, avant un temps d'échange avec la salle. Il a insisté sur la nécessité de croiser les regards institutionnels, techniques et territoriaux afin de faire émerger des pistes concrètes d'action publique.



Wisner Thomas est coordonnateur de l'administration publique au sein de l'OMRH, à la Primature d'Haïti, où il exerce au rang de directeur général. Fonctionnaire de carrière, ancien doyen de la Faculté des sciences administratives de l'Université de Port-au-Prince, il est titulaire d'un doctorat consacré à la motivation au travail dans les institutions publiques et auteur de plusieurs publications scientifiques. Spécialiste des politiques publiques et de la déconcentration, il est également membre actif de l'APREF, du FERAM et du laboratoire MEMIAD.

Dans un contexte marqué par une instabilité politique durable, une crise sécuritaire aiguë et des capacités administratives fragilisées, Wisner Thomas a présenté l'intelligence artificielle non comme un simple outil de modernisation, mais comme un levier stratégique pour refonder la gouvernance territoriale en Haïti.

Il a souligné que l'IA peut contribuer à renforcer la transparence, améliorer la coordination interinstitutionnelle et appuyer la prise de décision publique grâce à l'exploitation intelligente des données. En permettant des analyses prédictives, une meilleure connaissance des territoires et une interaction continue avec les usagers, elle offre les conditions d'une gouvernance plus efficace et plus proche des citoyens.

L'intervenant a néanmoins rappelé que ces potentialités se heurtent à des obstacles structurels importants : faiblesse des infrastructures numériques, fragmentation des données publiques, déficit de compétences et fracture numérique persistante. Il a indiqué que le gouvernement haïtien avait engagé une réflexion structurante autour d'une stratégie nationale de l'intelligence artificielle, incluant la création d'un conseil national dédié et d'un fonds de soutien à l'innovation et à la formation.

À travers plusieurs exemples concrets — assistants virtuels fiscaux, plateformes de centralisation des données publiques, outils d'audit automatisé — il a montré que l'IA peut transformer le rôle des représentants territoriaux, en les faisant évoluer d'une fonction d'exécution vers un pilotage proactif et fondé sur les données. Il a conclu en soulignant que l'encadrement éthique et la souveraineté numérique constituent des conditions indispensables pour garantir une IA au service du développement et des droits fondamentaux.



Le Professeur Mouhamed Tidiane Seck est un expert sénégalais du numérique et de l'ingénierie, ancien directeur général de l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE). Docteur en énergétique et spécialiste des systèmes complexes, il a dirigé la stratégie « Sénégal Numérique 2025 » et piloté de nombreux projets de modernisation des systèmes d'information publics. Enseignant-chercheur en génie mécanique et informatique, il intervient depuis plus de trente ans comme expert indépendant au niveau national et international.

L'intervention de l'expert a porté sur la question centrale de l'articulation entre modernisation de l'État et équité territoriale. Il a rappelé que les administrations restent largement organisées en silos, ce qui oblige encore les citoyens à multiplier les démarches et les déplacements, en particulier dans les zones éloignées.

Selon lui, l'intelligence artificielle permet d'engager une transformation profonde des modes de fonctionnement administratifs : automatisation des tâches répétitives, guichets uniques intelligents, assistants conversationnels multilingues et simplification des circuits de décision. Ces outils constituent un levier majeur pour une gouvernance plus inclusive et plus accessible.

Il a insisté sur l'enjeu fondamental de l'identité numérique, rappelant que l'absence d'état civil exhaustif demeure une source majeure d'exclusion dans de nombreux pays. L'IA, combinée aux technologies numériques, peut soutenir des démarches d'enregistrement plus inclusives, notamment à l'échelle des collectivités locales, et ainsi faciliter l'accès aux droits, aux services publics et à la citoyenneté.

L'intervenant a également souligné l'importance stratégique des infrastructures numériques, notamment l'accès universel à Internet, y compris par des solutions satellitaires, et le développement de l'Internet des objets pour collecter des données locales. Ces données territoriales constituent, selon lui, la condition de viabilité d'une IA contextualisée, capable d'améliorer la planification, l'allocation des ressources et l'évaluation des politiques publiques.



Antoine Planquette est sous-préfet de Saint-Dié-des-Vosges depuis 2024, après avoir exercé plusieurs responsabilités au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Ancien élève de l'ENA (promotion Georges Clemenceau), il a été secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, directeur de cabinet de la préfète de la Somme et conseiller aux affaires régaliennes à l'Assemblée nationale. Il a également travaillé au Secrétariat général du Gouvernement sur des projets de modernisation de l'action publique et intervient depuis 2025 à l'IGPDE dans le cadre de la préparation au concours de l'INSP.

Adoptant une approche résolument opérationnelle, Antoine Planquette a témoigné de l'impact concret de l'intelligence artificielle dans l'exercice quotidien des fonctions territoriales. Il a rappelé que l'IA est déjà largement utilisée dans certaines administrations, notamment en matière de prévisions, de contrôles ou d'analyse de données, mais que les outils d'IA générative ont profondément modifié l'accessibilité de ces technologies depuis 2022.

Il a souligné que l'IA constitue aujourd'hui un véritable facteur d'augmentation de la productivité administrative, permettant de simplifier les tâches, d'améliorer la qualité du service rendu et de recentrer les agents sur des missions à forte valeur ajoutée. Il a cité plusieurs usages concrets : production automatisée de comptes rendus, assistance juridique interne, contrôle des titres ou rédaction de discours.

L'intervenant a également mis en évidence les effets de l'IA sur la relation avec les usagers et les collectivités territoriales, en facilitant l'accès aux services publics, y compris dans les territoires ruraux, et en renforçant les capacités d'accompagnement technique de l'État face à des projets complexes.

Il a identifié quatre enjeux majeurs : la formation des agents, le financement des solutions, la protection des données et, surtout, la conduite du changement. Il a insisté sur la nécessité pour l'État d'anticiper ces transformations afin de ne pas subir une évolution déjà engagée par les acteurs privés.



Ahmadou Tidiane Wane est ingénieur, diplômé à l'École Supérieure Polytechnique de Dakar, CEO de SATEQ Digital Group et Directeur général de SEWACARD Industrie. Spécialiste en génie électrique, informatique industrielle, cryptologie et monétique, il œuvre depuis près de 25 ans à la digitalisation des administrations en Afrique, en mobilisant l'IA dans des solutions innovantes. Il a piloté de grands projets, dont la production des passeports numérisés et biométriques du Sénégal, des réseaux de radiocommunication sécurisés, l'usine SEWACARD et des plateformes de paiement digital, ainsi que la fabrication de documents sécurisés dans plusieurs pays africains.

Ahmadou Tidiane Wane a centré son propos sur le rôle de l'intelligence artificielle dans la promotion de l'équité territoriale et de la souveraineté numérique. Il a rappelé que, dans de nombreux pays africains, les attentes citoyennes portent désormais autant sur la bonne gouvernance que sur une répartition équitable des ressources.

Il a montré comment l'IA permet de digitaliser les procédures administratives, de réduire la fracture entre zones urbaines et rurales et de lutter contre la corruption par la traçabilité et la transparence des processus. Grâce à l'analyse fine des données territoriales, les politiques

publiques peuvent être mieux adaptées aux réalités locales, rompant avec des approches uniformes souvent inefficaces.

L'intervenant a souligné l'importance de l'identité numérique comme socle structurant de l'action publique, conditionnant l'accès aux services, à la sécurité sociale, au vote ou encore à la fiscalité. Il a insisté sur le lien étroit entre IA, souveraineté numérique et protection des données, plaidant pour le développement de solutions nationales ou régionales maîtrisées par les États.



***Stéphane Kounandi Coulibaly** est Directeur de l'Innovation, des Startups et du Secteur Privé au ministère de la Transition numérique de Côte d'Ivoire, après plus de dix ans aux États-Unis chez IBM comme Manager Data & Analytics. Titulaire d'un MBA de l'Université de Rhode Island, il a piloté la Stratégie Nationale de l'IA et la Stratégie de Gouvernance des Données, ainsi que la création du Hub IA de Côte d'Ivoire. Initiateur de l'Ivoire Tech Forum et contributeur aux travaux de l'UNESCO et de Smart Africa, il œuvre à positionner l'Afrique comme un acteur éthique et compétitif de l'intelligence artificielle.*

Clôturant la table ronde, Stéphane Kounandi Coulibaly a présenté l'approche ivoirienne en matière d'intelligence artificielle, fondée sur une stratégie nationale articulée autour de l'inclusivité, de l'éthique et de la gouvernance des données. Il a insisté sur le caractère participatif de cette stratégie, élaborée à partir de consultations territoriales et sectorielles étendues.

Il a mis en avant les priorités retenues : investissement dans les compétences et les infrastructures, inclusion sociale et territoriale, et mise en place d'un cadre réglementaire garantissant une IA responsable. Plusieurs projets structurants ont été évoqués, notamment dans l'agriculture, la formation, la traduction en langues locales et le soutien à l'innovation régionale.

L'intervenant a conclu en soulignant que la réussite de ces stratégies repose sur la coopération, le partage d'expériences et la mutualisation des efforts entre États, rejoignant ainsi pleinement les objectifs portés par l'APREF.



Figure 5 : Panel de la première table ronde composé de (de gauche à droite) : Mouhamed Tidiane Seck, Wisner Thomas, Antoine Planquette, Ahmadou Tidiane Wane et Stéphane Kounandi Coulibaly.



Figure 6 : La première table ronde a porté sur « l'intelligence artificielle comme levier pour une gouvernance territoriale simplifiée ».

Table ronde n°2 : IA, sécurité publique et gestion de crise



Nicolas Desforges est préfet honoraire depuis 2023, après une carrière de premier plan au sein de l'État, marquée par plusieurs préfectures (Oise, Guadeloupe, Manche, Eure-et-Loir, Cantal) et par des responsabilités stratégiques, notamment comme délégué interministériel aux grands événements sportifs et directeur du pôle territorial du Secrétariat général pour l'investissement. Ancien élève de l'ENA, il a également été membre du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation et a exercé diverses fonctions de cabinet au plus haut niveau de l'administration. Très engagé dans la vie associative, il compte parmi les fondateurs de l'APREF, qu'il a présidée de 2022 à 2024.

En introduction de cette deuxième table ronde, le modérateur, Nicolas Desforges, a rappelé que, malgré les éclairages apportés lors de la matinée, l'intelligence artificielle demeure un champ complexe, dont les contours restent parfois imprécis pour les décideurs publics. Il a toutefois souligné que, dans le domaine de la sécurité publique et de la gestion de crise, les enjeux liés à l'IA apparaissent particulièrement structurants.

La réflexion a été volontairement centrée sur la protection des populations, qu'il s'agisse de sécurité publique ou de sécurité civile, champ d'action directement au cœur des responsabilités des représentants territoriaux de l'État. Plusieurs interrogations ont ainsi été posées : dans quelle mesure l'IA peut-elle améliorer la prévention de la délinquance, la surveillance de l'espace public, l'analyse et le recoupement des informations, la coordination des forces de sécurité ou encore la gestion administrative des procédures ? Comment peut-elle également contribuer à la préparation, à la détection et à la gestion des crises de grande ampleur ? Enfin, quelles limites éthiques et juridiques ces nouveaux outils soulèvent-ils, notamment en matière de respect de la vie privée et de responsabilité publique ?

Ces questions ont servi de fil conducteur à des échanges nourris, visant à déterminer si l'IA constitue une rupture majeure ou une étape supplémentaire dans l'évolution des outils mis à la disposition des services de sécurité, à l'image de l'introduction, par le passé, de l'automobile, du téléphone ou de l'informatique.



François Cazals est professeur adjoint à HEC Paris, spécialiste de stratégie digitale et d'innovation, et dirige des programmes sur-mesure pour les entreprises. Consultant en stratégie depuis plus de vingt ans et auteur d'ouvrages sur l'incertitude et l'IA, il est également colonel de la réserve opérationnelle de la Gendarmerie nationale et intervenant à l'École de guerre. Titulaire d'un master en marketing de NEOMA, il intervient régulièrement comme expert des transformations numériques.

L'intervention introductive de François Cazals a d'abord posé un cadre conceptuel, en rappelant la nécessité de définir précisément ce que recouvre l'intelligence artificielle. L'orateur a distingué plusieurs grandes familles d'IA – symbolique, connexionniste et générative – qui reposent sur des logiques, des usages et des ressources différentes, mais sont souvent confondues dans le débat public.

Il a souligné le caractère inédit de la diffusion massive de l'IA générative depuis 2022, marquée par une accélération sans précédent de son adoption à l'échelle mondiale. Cette démocratisation transforme profondément les équilibres traditionnels, en donnant accès à des technologies autrefois réservées à de grandes organisations disposant de moyens informatiques et humains considérables.

Appliquée aux missions de sécurité publique et de gestion de crise, l'IA constitue, selon lui, un double levier : un levier d'efficacité opérationnelle, permettant de maintenir ou d'améliorer le niveau de protection des populations dans un contexte de crises multiples et de contraintes budgétaires accrues, et un levier d'efficience, en automatisant ou en simplifiant de nombreux processus internes.

Il a mis en évidence trois usages complémentaires de l'IA dans le champ sécuritaire : l'analyse descriptive des situations passées, la capacité prédictive fondée sur l'exploitation de grandes masses de données, et l'aide prescriptive à la décision en situation de crise. Ces outils permettent d'envisager une évolution des organisations vers une plus grande capacité d'anticipation, d'adaptation et d'apprentissage.

L'intervenant a enfin insisté sur un point central : la maîtrise de l'IA par les dirigeants eux-mêmes. Faute d'une appropriation éclairée des enjeux technologiques, les organisations publiques s'exposent à un risque de technocratisation, où les choix stratégiques seraient dictés par les seuls experts techniques. La formation massive des agents, à tous les niveaux hiérarchiques, apparaît dès lors comme un préalable indispensable à toute stratégie crédible.



Eléonore Hirooka est Directrice de la stratégie informationnelle de la Police de Genève, où elle pilote les grandes orientations numériques et la gouvernance de la donnée. Forte de plus de quinze ans d'expérience dans le management de projets, elle a exercé des responsabilités en Suisse et en France, notamment au sein de la police de Genève et de l'Office cantonal de la sécurité de l'information. Titulaire d'un master en sociologie et d'un MAS en management, elle est reconnue pour son expertise en transformation digitale, sécurité de l'information et pilotage stratégique.

À travers des exemples concrets, Eléonore Hirooka a illustré la manière dont l'intelligence artificielle peut faciliter l'accès des citoyens aux services de sécurité, notamment en situation d'urgence. Elle a montré comment des outils de traduction et d'assistance automatisée peuvent réduire les barrières linguistiques et améliorer la réactivité des services d'intervention.

Elle a ensuite présenté l'approche adoptée par la Police de Genève, fondée sur une gouvernance interne de l'IA associant policiers, ingénieurs et responsables stratégiques. Cette démarche repose sur une exigence forte de souveraineté des données, impliquant un hébergement local des systèmes et une maîtrise complète des infrastructures numériques, conformément aux cadres juridiques suisses.

L'IA est aujourd'hui mobilisée dans plusieurs domaines : analyse d'images pour la sécurité sur la voie publique, exploitation d'informations issues des sources ouvertes, traitement de volumes massifs de données numériques dans le cadre des enquêtes, ou encore tri automatisé de contenus sensibles afin de protéger les enquêteurs.

L'intervenante a toutefois rappelé que, dans ce domaine, la technologie progresse souvent plus vite que le droit, ce dernier constituant la principale limite à l'usage de certains outils. Elle a également souligné la nécessité de conserver une vigilance constante face aux risques de dépendance excessive aux systèmes automatisés, appelant à maintenir une complémentarité étroite entre l'humain et la machine.



Sophie Lavaux est Directrice générale de safe.brussels et Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise, exerçant depuis 2021 les compétences des gouverneurs en matière de gestion de crise. Criminologue de formation et titulaire de plusieurs masters spécialisés, elle a consacré l'essentiel de sa carrière au Centre de crise national belge, où elle fut Directrice opérationnelle. Responsable de la coordination des services de sécurité lors de crises majeures et de sommets internationaux, elle pilote aujourd'hui la stratégie bruxelloise en prévention, sécurité et appui technologique.

L'intervention de Sophie Lavaux a porté sur l'apport de l'intelligence artificielle à la gestion des crises, dans un contexte marqué par la multiplication de situations complexes, hybrides et interconnectées. L'oratrice a rappelé que les crises contemporaines – notamment climatiques – dépassent largement les cadres sectoriels traditionnels et exigent des capacités accrues d'anticipation et de coordination.

L'IA apparaît comme un outil central pour détecter les signaux faibles, modéliser l'évolution des risques, appuyer les décisions en temps réel et organiser des opérations complexes telles que les évacuations de masse. Elle a insisté sur le rôle fondamental des données, sans lesquelles aucune intelligence artificielle ne peut être déployée efficacement.

À travers l'exemple de la Région bruxelloise, elle a présenté un projet d'évacuation de masse fondé sur l'exploitation de données géographiques, satellitaires et opérationnelles, développé en partenariat avec l'Agence spatiale européenne. Cette démarche, associant acteurs publics, experts et entreprises privées, vise à tester concrètement la capacité de l'IA à appuyer la décision publique dans des scénarios de crise majeure.



Le Lieutenant-Colonel Philippe Meresse dirige le pôle Innovations et Nouvelles Technologies de l'Entente pour la protection de la forêt méditerranéenne. Officier sapeur-pompier et conseiller technique national en USAR, il a collaboré dix ans avec l'ONU au sein d'INSARAG comme mentor et classifieur international. Initiateur des systèmes de web-cartographie OPENSIS et cofondateur du laboratoire HADRIA, il est également co-rédacteur du rapport PANOPTES. Formé au High Level Course du mécanisme européen, il a participé à de nombreuses opérations majeures et à plus de quinze projets européens en gestion de crise et innovation.

Le Lieutenant-Colonel Philippe Meresse a présenté la création récente d'un hub national dédié à l'intelligence artificielle pour la sécurité civile, destiné à répondre aux défis croissants liés au changement climatique et à la complexification des interventions de secours.

Il a souligné que l'IA constitue un levier essentiel pour anticiper les risques, optimiser l'engagement des moyens et renforcer la prévention, dans un contexte où les capacités

matérielles et humaines ne peuvent croître indéfiniment. La stratégie repose sur quatre axes : la formation des agents, la fédération des initiatives locales, la conduite et la sélection des projets les plus prometteurs, et la labellisation des solutions afin de garantir leur fiabilité, leur conformité éthique et leur intégration dans les marchés publics.

Plusieurs projets structurants ont été évoqués, notamment le développement d'outils d'aide à la décision et de systèmes prédictifs dédiés à la lutte contre les feux de forêt. L'intervenant a insisté sur le fait que la décision finale doit toujours demeurer humaine, l'IA ayant vocation à éclairer l'action, non à s'y substituer.



Siakha Bakayoko est expert et consultant en technologies digitales et fondateur de GRAFHILUX, agence de marketing et communication 360° créée en 2015. Expert en digitalisation, e-commerce et design, il intervient pour de nombreuses ONG et institutions en tant que formateur, concepteur UI/UX et consultant en transformation numérique. Certifié par l'IFC en FinTech et titulaire d'un master en intelligence artificielle et data science, il accompagne également des start-up dans l'adoption des technologies d'IA générative.

En conclusion de la table ronde, Siakha Bakayoko a proposé une lecture critique centrée sur la notion de souveraineté. Il a rappelé que la maîtrise de l'intelligence artificielle repose sur plusieurs dimensions indissociables : puissance de calcul, capacité de recherche, infrastructures de cloud, contrôle des modèles et protection des données.

Il a mis en garde contre les risques d'une dépendance excessive aux solutions étrangères, tout en soulignant que la souveraineté ne saurait se traduire par un repli technologique ou un isolement numérique. À l'inverse, il a alerté sur les dérives possibles d'une surveillance de masse, susceptibles de fragiliser les équilibres démocratiques.

L'intervenant a plaidé pour une approche équilibrée, conciliant efficacité de l'action publique, protection des libertés individuelles et développement de capacités locales de recherche et d'innovation. Selon lui, l'intelligence artificielle ne peut être pleinement légitime dans le champ sécuritaire que si elle s'inscrit dans un cadre démocratique, éthique et transparent.



Figure 7 : Panel de la deuxième table ronde composé de (de gauche à droite) : François Cazals, Siakha Bakayoko, Eleonore Hirooka, Sophie Lavaux et du Lieutenant-Colonel Philippe Meresse.



Figure 8 : La deuxième table ronde a porté sur « l'IA, la sécurité publique et la gestion de crise ».

Table ronde n°3 : Éthique, régulation et cadre juridique de l'IA dans les administrations publiques



***Patricia Lachat** a été Préfète du district d'Aigle (État de Vaud, Suisse) de 2015 à 2023, après avoir exercé plusieurs mandats politiques majeurs, notamment comme Syndique de Villeneuve et députée au Grand Conseil vaudois. Formée à la gestion de crise, au management public et aux enjeux de sécurité territoriale, elle a occupé auparavant des fonctions exécutives au sein de la Municipalité de Villeneuve. Engagée au service de la coopération institutionnelle francophone, elle est membre du bureau de l'APREF depuis 2019 et réside au Liban depuis 2024.*

En ouverture de cette dernière table ronde, la modératrice, Patricia Lachat, a souligné l'ampleur des usages de l'intelligence artificielle évoqués au cours de la journée. De l'assistance à la rédaction aux programmes de prévention sociale, l'IA s'impose progressivement dans la vie quotidienne comme dans l'action publique. Cette diffusion rapide appelle cependant une vigilance accrue.

Si les gains d'efficacité sont indéniables, la question centrale demeure celle des limites : à partir de quel moment l'usage de l'IA devient-il excessif ? Quels sont les risques invisibles ou sous-estimés ? Une régulation stricte est-elle déjà en place et, si oui, est-elle suffisante ?

C'est autour de ces interrogations que s'est organisée la réflexion, consacrée aux enjeux éthiques, aux cadres juridiques existants et aux responsabilités des administrations publiques face à ces technologies.



***Christophe Nicolle** est professeur en informatique à l'Université Bourgogne Europe et spécialiste de l'intelligence artificielle depuis près de trente ans. Cofondateur du laboratoire CIAD, il développe une IA hybride, explicable et orientée vers l'humain, et a publié plus de 200 travaux scientifiques tout en encadrant 24 thèses. Lauréat du concours mondial de l'innovation H2030 et fondateur de deux start-ups, il pilote aujourd'hui plusieurs projets d'envergure en IA appliquée, notamment dans la santé et la résilience urbaine. Engagé dans la formation, il accompagne entreprises et administrations dans leur transition vers l'IA.*

Le professeur Christophe Nicolle a commencé par clarifier le débat terminologique. L'expression « intelligence artificielle » recouvre en réalité une diversité d'approches scientifiques et techniques souvent confondues. Il a distingué trois grandes familles : l'approche fondée sur les données (data science), l'approche par simulation d'agents et l'approche symbolique reposant sur la formalisation de règles expertes. Chacune répond à des logiques distinctes et introduit des types spécifiques de biais.

Il a insisté sur la chaîne complète de production de l'IA, identifiant quatre catégories d'acteurs : les concepteurs, les promoteurs, les utilisateurs et les consommateurs. À chaque étape, des biais culturels, économiques ou cognitifs peuvent s'introduire, influençant la conception, la commercialisation et l'usage des systèmes.

L'un des risques majeurs réside dans l'illusion de fiabilité. Les modèles d'IA fonctionnent sur des probabilités : un taux de précision élevé ne signifie pas une vérité absolue. Or, dans des domaines sensibles comme la médecine, la justice ou la sécurité, une marge d'erreur statistiquement acceptable peut devenir humainement inacceptable.

Il a plaidé pour le développement d'IA explicables et interprétables, permettant de comprendre les mécanismes de décision. Il a également appelé à la mise en place de labels de transparence, à la formation des utilisateurs et au développement de solutions souveraines adaptées aux contextes culturels nationaux. La responsabilité ne saurait être déléguée à la machine : elle demeure humaine.



Yves Pouillet est recteur honoraire et professeur émérite de l'Université de Namur, professeur associé à l'Université catholique de Lille et membre de l'Académie royale de Belgique. Spécialiste reconnu du droit du numérique et de la protection des données, il est expert auprès du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, vice-président du programme IFAP et copréside le Namur Digital Institute. Auteur de plus de 500 publications et impliqué dans plus de 40 thèses, il a contribué à de nombreux rapports internationaux de référence et a reçu en 2020 le prix Olivier Debouzy.

Adoptant une approche juridique, Yves Pouillet a rappelé que le cadre normatif de l'IA est déjà substantiel. Il a évoqué les principes de l'OCDE, la recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA (2021), le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act) ainsi que la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA, ouverte à la signature internationale.

Il a structuré son propos autour d'une double exigence : gouverner avec l'IA et gouverner l'IA. Si l'IA peut objectiver certaines décisions administratives et renforcer l'efficacité publique, elle génère également des risques importants : biais algorithmiques, opacité des modèles, discriminations indirectes, atteintes aux libertés individuelles et fragilisation de la démocratie.

Il a insisté sur plusieurs principes fondamentaux : maîtrise humaine des décisions, sécurité et robustesse des systèmes, protection des données, transparence des modèles, traçabilité des décisions et possibilité de recours. Les administrations doivent exiger des fournisseurs privés des garanties documentées, des certifications indépendantes et une capacité d'audit.

Il a enfin rappelé l'émergence de nouveaux droits pour les citoyens : droit à l'information lorsqu'un système d'IA est utilisé, droit à une explication intelligible d'une décision automatisée et droit à un recours effectif.



Bassirou Sene est conseiller des Affaires étrangères principal de classe exceptionnelle et ancien ambassadeur du Sénégal en Gambie, en France, en Suisse et auprès de l'Union africaine. Diplomate de carrière, formé à l'ENAM et titulaire de plusieurs certifications internationales, il a exercé de hautes responsabilités au ministère des Affaires étrangères et dans diverses missions multilatérales. Après plus de quarante ans de service, il dirige aujourd'hui son cabinet de consultance TICO-SA. Commandeur de l'ordre national du Lion, il a également été distingué par la France et la Francophonie.

Bassirou Sene a proposé une synthèse structurée des enjeux éthiques et juridiques. L'orateur a souligné que si l'IA constitue un levier puissant de modernisation administrative, elle comporte des risques majeurs pour les libertés publiques et l'égalité devant le service public.

Il a rappelé que les biais algorithmiques peuvent reproduire ou amplifier des discriminations existantes, tandis que l'opacité des systèmes remet en cause la transparence administrative. La question de la responsabilité demeure centrale : qui répond d'une décision injuste prise avec l'appui d'un algorithme ?

Il a mis en avant les cadres existants, notamment le RGPD et l'AI Act européen, tout en soulignant leurs limites face à la rapidité des évolutions technologiques. Selon lui, une gouvernance éthique renforcée doit reposer sur la supervision humaine effective, la formation des agents publics, la mise en place de comités d'éthique et la possibilité pour les citoyens de contester toute décision automatisée.

L'enjeu ultime demeure la confiance : seule une régulation équilibrée permettra de concilier innovation et respect des droits fondamentaux.



Olivier Fargeon est Préfet du district de Nyon (Suisse) depuis 2020 et membre du bureau du Corps préfectoral vaudois. Il a auparavant exercé durant dix ans comme municipal de la Ville de Gland, où il était responsable exécutif des infrastructures et de l'environnement. Avant cela, il a passé près de trente ans aux Chemins de fer fédéraux suisses, occupant des fonctions de cadre au sein de la division Immobilier et assumant notamment la responsabilité des grandes gares de l'Ouest.

Présentant l'approche suisse, Olivier Fargeon a exposé les lignes directrices adoptées par la Confédération dès 2020. Celles-ci placent l'être humain au centre des préoccupations et affirment que la responsabilité ne peut être transférée aux machines.

La stratégie suisse repose sur sept principes directeurs, parmi lesquels la transparence des processus décisionnels, la robustesse technique des systèmes, la détermination claire des responsabilités et l'intégration active de la Suisse dans la gouvernance internationale de l'IA.

En 2025, la Suisse a intégré la convention du Conseil de l'Europe dans son droit interne. L'approche helvétique privilégie une régulation sectorielle, complétée par des mesures non contraignantes, afin de préserver à la fois la sécurité juridique et la capacité d'innovation.

Il a également insisté sur la nécessité d'un accompagnement juridique des administrations, notamment à travers un réseau de compétences dédié à l'IA, chargé de produire des guides pratiques et d'appuyer les services publics.



Luc JS Missidimbazi est conseiller et chef du département Postes, Télécommunications et Numérique auprès du Premier ministre du Congo, ainsi que président du FASUCE. Ingénieur formé en France, spécialiste des infrastructures télécom et des politiques numériques, il a occupé des fonctions clés à l'ARPCCE et piloté des projets structurants, dont le programme CAB pour l'interconnexion régionale. Promoteur du Salon international OSIANE, il est une figure centrale de l'écosystème tech congolais et engagé dans plusieurs initiatives dédiées à la transformation numérique et au développement du haut débit.

Luc JS Missidimbazi a proposé une réflexion centrée sur les réalités africaines, en abordant trois dimensions : l'utilisateur, l'infrastructure et le contenu.

Il a attiré l'attention sur la question de la « découvrabilité » des contenus africains sur le web. Les algorithmes dominants favorisent les productions issues des grandes puissances numériques, au risque d'invisibiliser les contenus culturels et institutionnels africains. Cette situation soulève un enjeu éthique majeur lié à la souveraineté informationnelle.

Il a ensuite insisté sur l'importance stratégique de l'identité numérique et des infrastructures publiques numériques. Sans maîtrise des infrastructures et des identifiants numériques, il devient difficile d'assurer la responsabilité, la traçabilité et l'application effective du droit dans un espace numérique globalisé.

Enfin, il a souligné l'urgence de la formation approfondie des décideurs et des experts publics. Une simple sensibilisation technique ne suffit pas : la compréhension des enjeux juridiques, stratégiques et technologiques doit être structurée et durable.



Figure 9 : Panel de la troisième table ronde composé de (de gauche à droite) : Yves Pouillet, Bassirou Sene, Olivier Fargeon et Luc JS Missidimbazi.



Figure 10 : Membres du bureau de l'APREF réunis à Dakar.

Clôture du forum :



Prenant la parole pour la première fois en qualité de Président de l'APREF, Olivier Fargeon a exprimé sa profonde gratitude à l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et la richesse des analyses développées tout au long de la journée.

Il a souligné que les travaux du forum ont démontré que l'intelligence artificielle n'est plus une technologie émergente, mais une réalité structurante pour les États et leurs administrations. Les interventions ont permis d'éclairer des enjeux complexes et d'apporter des éléments concrets pour orienter les choix stratégiques des années à venir.

L'IA porte, selon lui, une promesse majeure : améliorer l'efficacité des administrations, optimiser les politiques publiques, renforcer les systèmes de sécurité, de santé et d'éducation, et accompagner la transformation numérique des territoires. Toutefois, cette promesse ne pourra se concrétiser durablement que dans un cadre fondé sur la responsabilité, la sécurité juridique et l'exigence éthique.

L'intelligence artificielle interroge en profondeur les pratiques administratives, les cadres normatifs et la relation de confiance entre l'État et les citoyens. Elle appelle une approche francophone ambitieuse, qui ne se limite pas à l'adoption de technologies conçues ailleurs, mais qui vise à les encadrer, les adapter et les développer selon des valeurs de transparence, d'explicabilité et de respect des droits fondamentaux.

Le Président a souligné que la diversité des expertises et des contextes nationaux constitue une richesse pour l'APREF, permettant d'inscrire l'espace francophone dans une dynamique d'innovation responsable et partagée.

Il a ensuite rendu hommage au Président sortant, saluant son engagement, sa capacité de rassemblement et le développement significatif de l'Association sous son impulsion. Il a également remercié les membres du bureau, le Secrétaire général, les équipes organisatrices ainsi que les autorités sénégalaises pour leur accueil et leur soutien.

En conclusion, il a donné rendez-vous aux membres de l'APREF en 2027 dans le canton de Vaud, en Suisse, pour le prochain forum, qui poursuivra la réflexion sur le rôle du représentant territorial de l'État face aux mutations contemporaines.



Clôturant officiellement les travaux, Amadou Chérif Diouf, Secrétaire d'État chargé des Sénégalais de l'Extérieur, a salué la tenue de ce cinquième forum à Dakar, exprimant la satisfaction des autorités sénégalaises d'avoir accueilli une rencontre consacrée à un sujet d'une telle actualité.

Il a souligné la pertinence du thème retenu — le représentant de l'État face aux enjeux de l'intelligence artificielle — rappelant que l'IA offre des opportunités considérables dans tous les secteurs de la vie publique, tout en posant des défis majeurs qui exigent anticipation et encadrement.

Il a relevé la qualité du débat et la richesse des conclusions issues des trois tables rondes, qui ont permis d'examiner tant les dimensions techniques que les exigences juridiques et éthiques liées au déploiement de l'intelligence artificielle dans les administrations publiques.

Le Secrétaire d'État a salué la mobilisation du corps préfectoral et la contribution des experts et universitaires présents, qui ont renforcé la portée des travaux. Il a adressé ses félicitations au Président sortant pour son leadership et à son successeur pour son élection, exprimant sa confiance dans la poursuite des missions de l'Association au service des valeurs de la Francophonie.

En conclusion, il a remercié les participants pour leur engagement et les a invités à profiter de leur séjour au Sénégal pour découvrir les sites emblématiques de Dakar, symbole d'histoire, de mémoire et de diversité culturelle.

Revue de presse :

Presse en ligne

1) Seneweb

Forum de l'APREF : Désinformation et IA au cœur des préoccupations

Disponible sur :

https://www.seneweb.com/fr/news/Video/forum-de-lapref-desinformation-et-ia-au-coeur-des-preoccupations_n_477259.html

2) Agence de Presse Sénégalaise (APS)

Mouhamadou Bamba Cissé : “L’IA est un levier d’innovation pour améliorer la sécurité publique”

Disponible sur :

<https://aps.sn/mouhamadou-bamba-cisse-lia-est-un-levier-dinnovation-pour-ameliorer-la-securite-publique/>

3) Le Soleil

Forum de l'APREF : l'IA, un levier stratégique pour l'administration et la sécurité publique

<https://share.google/GPuzZlHg3WJYhAlrz>

Reportages vidéo

4) RSI Radio Sénégal – Couverture du Forum APREF Dakar

<https://youtu.be/xz7fJzcwRno?si=iMz07VWxxnkQmcU1>

5) Agence de Presse Sénégalaise – Vidéo du Forum

<https://www.facebook.com/share/v/1Ajv1YAYHt/>

Publications LinkedIn

6) APREF – Forum de Dakar

<https://www.linkedin.com/posts/association-des-prefets-et-des-representants-de-l-etat-de-la-francophonie-apref- forum-apref-de-dakar-12-d%C3%A9cembre-2025-activity-7406797495395323904-ng8A>

7) François Cazals – Intervention au Forum

<https://www.linkedin.com/posts/francoiscazals tr%C3%A8s-heureux-dintervenir-au-5%C3%A8me-forum-de-activity-7405203900146020352-99Zc>

8) Sophie Lavaux – Retour sur le Forum de Dakar

<https://www.linkedin.com/posts/sophie-lavaux dakar-ia-forum-activity-7406369995472994304-iXnO>

Dossier Photographique :



Figure 111 : L'ensemble du forum a été animé par Pierre N'Gahane, préfet et secrétaire général de l'APREF.

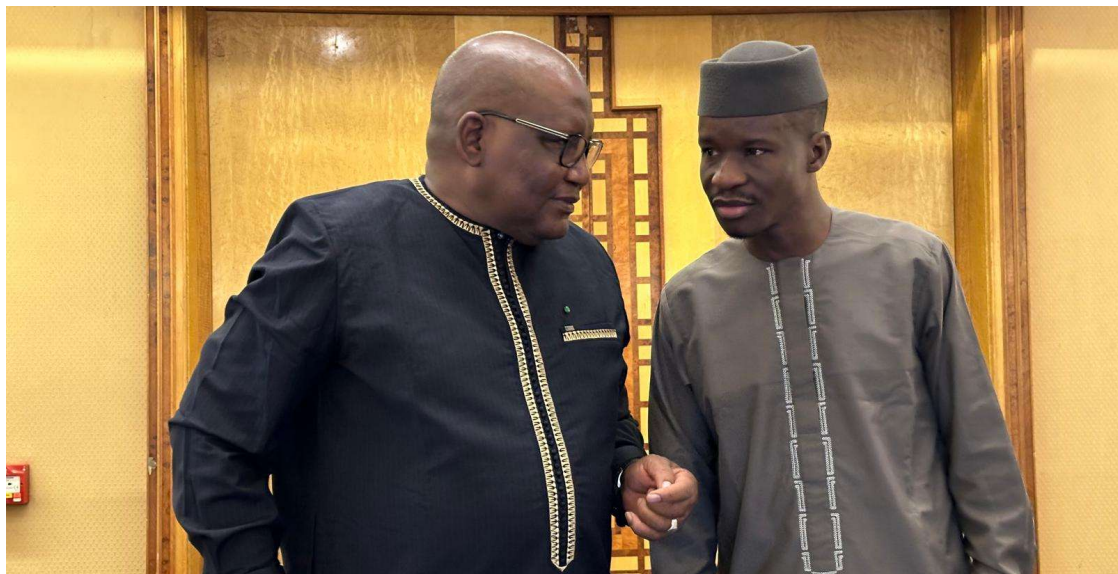


Figure 12 : Echange entre Bassirou Sene, président de l'APREF au moment du forum et le ministre de l'Intérieur.



Figure 13 : Echanges entre les membres du bureau et le ministre de l'Intérieur du Sénégal avant son départ.

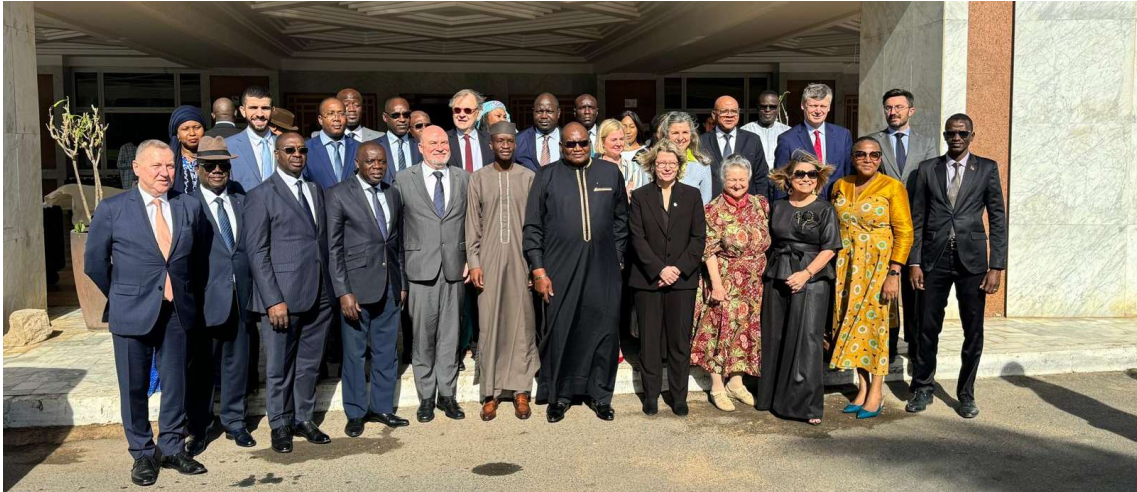


Figure 14 : Les membres de l'APREF autour du Ministre de l'intérieur du Sénégal et de l'ambassadrice de France.



Figure 15 : Membres du bureau de l'APREF échangeant avec le ministre de l'Intérieur.



Figure 16 : Table ronde n°1 animée par Denis Mathen, gouverneur de Namur et vice-président de l'APREF.



Figure 17 : Public du forum composés de préfets, d'ambassadeurs et d'autres représentants de l'Etat.



Figure 18 : Intervention de Stéphane Kounandi Coulibaly lors de la première table ronde.

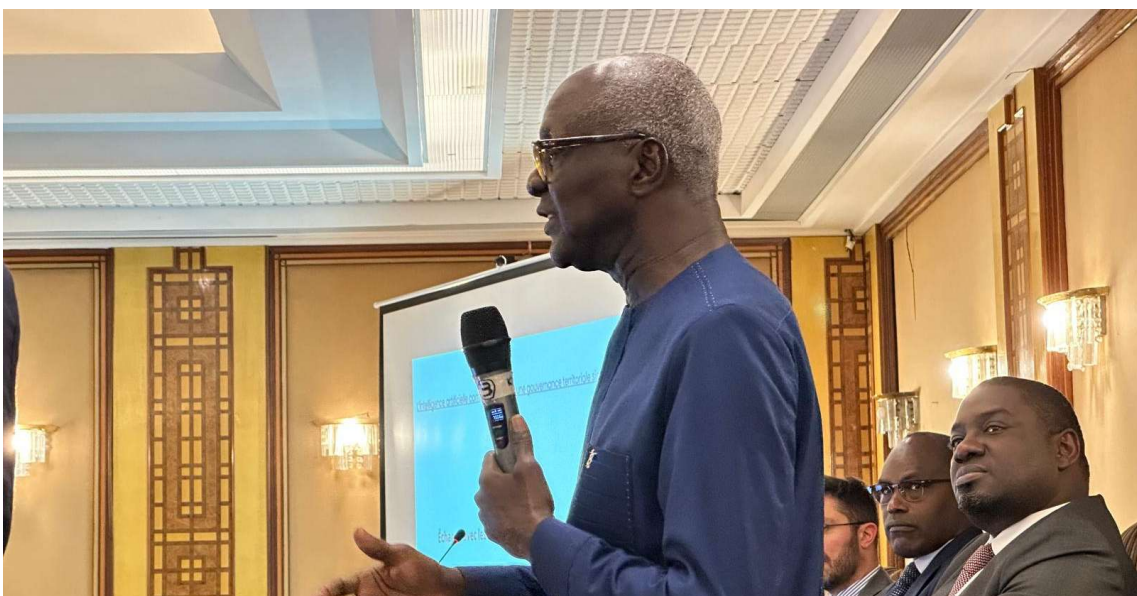


Figure 19 : Le Professeur Mouhamadou Seck répondant à une question du public.



Figure 20 : Déjeuner ayant permis aux participants et aux panélistes d'échanger sur les sujets abordés.



Figure 21 : Temps du déjeuner auquel ont été convié l'ensemble des participants.



Figure 22 : Table ronde n°2 animée par Nicolas Desforges, préfet honoraire et 1er vice-président de l'APREF.



Figure 23 : Public nombreux notamment composé d'étudiants de l'ENA de Dakar.



Figure 24 : Un temps après chaque table ronde était dédié aux questions du public.



Figure 25 : Le préfet et trésorier de l'APREF rebondissant en partageant son expérience.



Figure 26 : Interview par les médias locaux de Bassirou Sene, ambassadeur et président de l'APREF lors du forum.



Figure 27 : Table ronde n°2 animée par Patricia Lachat, préfète honoraire et membre du bureau de l'APREF.



Figure 28 : Membres du bureau de l'APREF réunis à Dakar.



Colloque organisé avec le soutien du **ministère de l'Intérieur,**



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

le concours de :



et aussi de **Stéphane Volant**, Président de Smovengo,
de Dakar Mobilité SA, de l'Economat des armées et du
Conseil National des Activités de Sécurité.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à
consulter notre site internet :

www.apref.fr

ou à prendre contact avec le secrétariat permanent :

sec-gen@apref.fr